



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 26 janvier 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **jeudi vingt-sixième jour du mois de janvier deux-mille-dix-sept (2017)**, à 16h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers, Jocelyne Brossard, Louise Cormier et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Me Caroline Thibault, OMA, greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, trésorier sont également présents.

Messieurs les conseillers Daniel Lamanque, Martin Gélinas et Michel Béland sont absents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Autorisation à une firme d'ingénieurs-conseils – Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – article 22 – projet fenêtres sur le fleuve
2. Autorisation de signature – dépôt d'un appel de projets en médiation culture - entente régionale MRC de Roussillon
3. Appel d'offres - SP16SCVC38 - Services professionnels en coordination, planification, organisation, animation des programmes de camps de jour, camps spécialisés, services de garde et d'accompagnement
4. Adoption du règlement numéro 811-17 décrétant des travaux de construction du boulevard Hébert entre la 1ère avenue et le chemin de service de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, de la rue Garnier existante entre le boulevard Hébert et le boul. Saint-Laurent sur une distance de 327 mètres à partir du boul. Hébert et d'une nouvelle rue située à environ 135 mètres à l'est de la rue Garnier actuelle entre le boul. Hébert et le boul. Saint-Laurent, incluant des travaux d'installation d'aqueduc, d'égout pluvial, de bassins de rétention et de traitement qualitatifs pluviaux, d'achat de terrains, d'égout sanitaire, de chaussée, de construction de bordures et de trottoir, d'éclairage, et décrétant un emprunt n'excédant pas dix-neuf-millions-sept-cent-soixante-dix-mille dollars (19 770 000\$)
5. Adoption du règlement numéro 812-17 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt d'un-million-sept-cent-soixante-mille dollars (1 760 000 \$)
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance

17-01-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

18-01-17

**AUTORISATION À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS -
DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES – ARTICLE 22 - PROJET FENÊTRES SUR LE FLEUVE**

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la firme Trame-Verte à présenter pour approbation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une demande en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, pour le projet "Fenêtres sur le fleuve".

Ledit projet ne contrevenant à aucune réglementation municipale, la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que la Ville s'engage à transmettre au ministère, dans un délai maximum de 60 jours suivant les travaux, une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministre.

ADOPTÉE

19-01-17

**AUTORISATION DE SIGNATURE - DÉPÔT D'UN APPEL DE PROJETS
EN MÉDIATION CULTURE - ENTENTE RÉGIONALE MRC DE
ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon a annoncé la signature d'une première entente avec le ministère de la Culture et des Communication pour l'appui d'actions en médiation culturelle dans les villes du territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente vise à favoriser et soutenir des actions qui créent des opportunités de rencontres et d'échanges entre les créateurs, les œuvres et les citoyens.

CONSIDÉRANT que la MRC procède actuellement à un appel de projet;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Service sports, culture, loisirs et vie communautaire à déposer auprès de la MRC de Roussillon une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en médiation culturelle et qu'elle désigne Mme Annie Robinette, chef de section culture et vie communautaire, comme signataire de l'entente pour la ville.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

20-01-17

**APPEL D'OFFRES - SP16SCVC38 - SERVICES PROFESSIONNELS EN
COORDINATION, PLANIFICATION, ORGANISATION, ANIMATION
DES PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR, CAMPS SPÉCIALISÉS,
SERVICES DE GARDE ET D'ACCOMPAGNEMENT**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final est Groupe Domisa inc.;

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de services professionnels en coordination, planification,



No de résolution
ou annotation

organisation, animation des programmes de camps de jour, camps spécialisés, services de garde et d'accompagnement à Groupe Domisa inc. au montant de 311 951 \$ avant taxes, pour un contrat de deux ans avec une option de renouvellement pour une année additionnelle au montant avant taxes de 155 948.00 \$

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

21-01-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 811-17 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BOULEVARD HÉBERT ENTRE LA 1ÈRE AVENUE ET LE CHEMIN DE SERVICE DE LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, DE LA RUE GARNIER EXISTANTE ENTRE LE BOULEVARD HÉBERT ET LE BOUL. SAINT-LAURENT SUR UNE DISTANCE DE 327 MÈTRES À PARTIR DU BOUL. HÉBERT ET D'UNE NOUVELLE RUE SITUÉE À ENVIRON 135 MÈTRES À L'EST DE LA RUE GARNIER ACTUELLE ENTRE LE BOUL. HÉBERT ET LE BOUL. SAINT-LAURENT, INCLUANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE BASSINS DE RÉTENTION ET DE TRAITEMENT QUALITATIFS PLUVIAUX, D'ACHAT DE TERRAINS, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE CHAUSSÉE, DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIR, D'ÉCLAIRAGE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS DIX-NEUF-MILLIONS-SEPT-CENT-SOIXANTE-DIX-MILLE DOLLARS (19 770 000\$).

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 13 décembre 2016, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 811-17 décrétant des travaux de construction du boulevard Hébert entre la 1ère avenue et le chemin de service de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, de la rue Garnier existante entre le boulevard Hébert et le boul. Saint-Laurent sur une distance de 327 mètres à partir du boul. Hébert et d'une nouvelle rue située à environ 135 mètres à l'est de la rue Garnier actuelle entre le boul. Hébert et le boul. Saint-Laurent, incluant des travaux d'installation d'aqueduc, d'égout pluvial, de bassins de rétention et de traitement qualitatifs pluviaux, d'achat de terrains, d'égout sanitaire, de chaussée, de construction de bordures et de trottoir, d'éclairage, et décrétant un emprunt n'excédant pas dix-neuf-millions-sept-cent-soixante-dix-mille dollars (19 770 000\$).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

22-01-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 812-17 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT D'UN-MILLION-SEPT-CENT-SOIXANTE-MILLE DOLLARS (1 760 000 \$)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 812-17 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt d'un-million-sept-cent-soixante-mille dollars (1 760 000 \$).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

23-01-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h10.

ADOPTÉE


MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 27 janvier 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier